

Exercice Budgétaire : 2019

Fonction : 28 AUTRES SERVICES PERISCOLAIRES ET ANNEXES

Imputation	Autorisation d'engagement	Autorisation de programme	Phasage prévisionnel des paiements
932/28/6042/28000013	448 000,00 €		2019 448 000,00 €

Thème : C05.02 Education

Objet : Environnement numérique de travail et bouquet de ressources numériques

La commission permanente du conseil régional Hauts-de-France dûment convoquée par son Président le 10 mai 2019, réunie le 21 mai 2019, à 09:00, salle des délibérations - 11 Mail Albert 1er à Amiens, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Education,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°20160004 du Conseil régional du 4 janvier 2016 relative à la « délégation d'attributions du Conseil régional à sa Commission Permanente »,

Vu la délibération n°20160005 du Conseil régional du 4 janvier 2016 relative à la délégation d'attributions du Conseil régional à son Président,

Vu la délibération n°20181966 du Conseil Régional des 13 et 14 décembre 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2019, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n°20180974 de la commission permanente du 3 juillet 2018 relative à l'approbation des termes de la convention constitutive du groupement de commandes et l'achat d'une prestation,

Vu la délibération n°2019.00146 de la commission permanente du 5 février 2019 relative à l'affectation d'une autorisation d'engagement permettant la mise à disposition d'un Environnement Numérique de Travail à destination des lycées des Hauts-de-France,

Vu l'avis émis par la commission Enseignement, recherche(lycée, éducation, université, enseignement supérieur, recherche)

CONSIDERANT / PREAMBULE :

Par délibération du 3 juillet 2018, la Commission Permanente a d'une part, approuvé les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes permettant de mener une stratégie de convergence des Environnements Numériques de Travail sur l'ensemble du territoire des Hauts de France et a d'autre part, approuvé le lancement d'une procédure d'appels d'offres ouvert et la signature d'un nouveau marché avec le candidat retenu.

Par délibération du 5 février 2019 (Délibération 2019.000146), la Commission Permanente a autorisé l'affectation de crédits permettant la signature de ce marché pour un montant de 800 000 € (19D51217).

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 mars 2019 a attribué ce marché pour un montant prévisionnel maximum de 390 000 €. Il convient donc de désaffecter la somme de 410 000 € de l'opération initiale (19D51217).

Par ailleurs, la Région met à disposition un « bouquet de ressources numériques » qui permet à chaque lycéen et à la communauté éducative de bénéficier de ressources et services numériques complémentaires adaptés à leur besoin et sélectionnés avec la collaboration de nos partenaires académiques. Ces ressources sont accessibles directement et sans authentification supplémentaire via l'environnement numérique de travail.

Afin d'être en mesure de proposer des ressources numériques diverses dans un cadre budgétaire contraint, la Région négocie un modèle économique innovant avec les éditeurs de ressources éducatives basé sur une facturation à l'usage. Ce système allie économie d'échelle (marché global pour l'ensemble des lycéens), mise à disposition généralisée (indispensable pour pouvoir maximiser les usages) et efficience économique (facturation à la consommation).

Il convient aujourd'hui de renouveler ce dispositif et d'affecter les crédits nécessaires pour le lancement d'un nouvel appel d'offres pour l'année scolaire 2019/2020 relatif à la mise à disposition d'un bouquet de ressources numériques.

DECIDE

Par 53 « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »

- De modifier la délibération n° 2019.00146 du 5 février 2019 en ce qu'elle affectait la somme de 800 000 € pour la mise à disposition d'un Environnement Numérique de Travail à destination des lycées des Hauts-de-France et de désaffecter la somme de 410 000 € (Opération 19D51217),

- D'affecter une Autorisation d'Engagement de 448 000 € sur le programme 2019 DDPE 28000013 pour le lancement d'un nouvel appel d'offres permettant la mise à disposition d'un bouquet de ressources numériques à la rentrée 2019.

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Présents (41) : Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Natacha BOUCHART, Madame Agnès CAUDRON, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Patricia CHAGNON, Madame Karine CHARBONNIER, Monsieur Christophe COULON, Monsieur François DECOSTER, Monsieur Guillaume DELBAR, Madame Véronique DESCAMPS, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Martin DOMISE, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Sabine FINEZ, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Madame Françoise HENNERON, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Monsieur Nicolas LEBAS, Monsieur Daniel LECA, Madame Chantal LEMAIRE, Monsieur Sébastien LEPRETRE, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Faustine MALIAR, Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Frédéric NIHOUS, Madame Isabelle PIERARD, Madame Patricia POUPART, Monsieur Eric RICHERMOZ, Madame Julie RIQUIER, Madame Monique RYO, Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Edith VARET

Pouvoirs donnés (12) : Monsieur Jean-François RAPIN donne pouvoir à Madame Patricia POUPART,

Madame Elizabeth BOULET donne pouvoir à Madame Monique RYO, Monsieur Jean-Yves BOURGOIS donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE donne pouvoir à Monsieur Nicolas LEBAS, Monsieur Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Monsieur François DECOSTER, Monsieur Serge SIMEON donne pouvoir à Madame Brigitte FOURÉ, Madame Anne-Sophie TASZAREK donne pouvoir à Madame Edith VARET

Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Adrien NAVE, Madame Christine ENGRAND donne pouvoir à Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Jean-Richard SULZER donne pouvoir à Madame Sylvie SAILLARD

Monsieur Oliver DELBE donne pouvoir à Madame Chantal LEMAIRE, Monsieur André MURAWSKI donne pouvoir à Madame Véronique DESCAMPS.

N'ont pas participé au vote (0) :

Absent (1) : Monsieur Gérald DARMANIN.

Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA CP :

ADOpte A L'UNANIMITE